



Le chèque autrefois moyen de paiement répandu, ne représente plus que 4.5% des règlements aujourd'hui, mais 30% des coûts de traitement. En conséquence la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), propose un guide de solutions alternatives simples, rapides et sécurisées, pour payer vos factures/ impôts/ amendes. Elles vont du prélèvement automatique au paiement en ligne.

Retrouvez toutes ces informations sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou scannez le QR code ci -dessous.



Vous avez des questions sur les modes de paiement ?

Vous souhaitez trouver le buraliste le plus proche de chez vous ?

Rendez-vous sur impots.gouv.fr